

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°86-27 du 4 Février 1986

Chargeant le Camarade André ATCHADE, Mini-
tre de la Santé Publique de l'intérim du
Camarade Girigissou GADO, Ministre de
l'Equipement et des Transports pour
compter du 1er Février 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°86-25 du 30 Janvier 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République ;

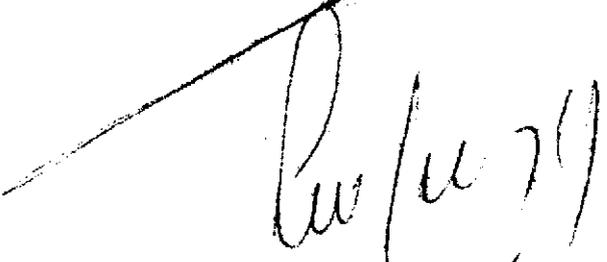
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 1er Février 1986, le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Février 1986

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de l'As-
semblée Nationale Chargé de l'intérim.


Romain VILON-GUEZO.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SDP 2 PPC 2 CPC 6
MET-MSP 6 autres Ministeres 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-